



**Procès-verbal de
l'Assemblée Générale
Ordinaire
2021**

COMITE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE
DE LA HAUTE-LOIRE

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
du mardi 21 septembre 2021**

Le 21 septembre 2021 à 10 heures, les membres de l'association Comité pour l'Insertion Professionnelle de la Haute-Loire se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au centre social de Guitard au Puy en Velay, salle Balavoine, sur convocation du Président, Jean-Pierre MARCON, et conformément aux dispositions statutaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent et par chaque invité au moment de son entrée en séance.

Les membres présents ou représentés sont au nombre de 26 dont 19 votants. En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Pierre MARCON préside la séance.

Il est remis à l'accueil et à chaque participant le rapport de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Etaient présents :

- Président de l'association, M. Jean Pierre MARCON
- Conseillère Départementale du canton d'Aurec sur Loire, Mme Florence TEYSSIER
- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du Département de la Haute-Loire
- Conseiller Départemental du Puy en Velay 4, M. Pierre ROBERT
- Conseillère Départementale du canton de Bas en Basset, Mme Blandine PRORIOL
- Conseillère Départementale du canton de Sainte-Florine, Mme Nicole CHASSIN
- M. Daniel BOYER, membre qualifié
- Département de la Haute-Loire – Direction de la cohésion sociale, M. Alain SABY
- Ville et Communauté d'agglomération du Puy en Velay
- ADAPEI 43 représenté par M. Jean-Charles COLLETTI
- UDAF 43 représenté par Mme Chantal MERCIER
- Fédération ADMR 43 représentée par M. Roland PUECH
- AMF représenté par Mme Cyrielle ASTIER
- GEIQ 43 représenté par Mme Séverine COMMUNELLO
- MEDEF de la Haute-Loire représenté par Amélie VAYER
- Initiative Haute-Loire représentée par M. Louis TEYSSIER
- Société Générale représentée par M. Grégory SEVENIER
- Familles Rurales Fédération Haute-Loire représentée par M. Eric MATHELET
- FFB 43 Représenté par M. Hervé GUILLOT
- CDOS 43 représenté par M. Jean-Yves MASSON

- Emmaüs Le Puy représenté par M. Gérard GIRON et M. Matthieu NICOLAS
- Association Coup de pouce à l'emploi représentée par M. Frédéric ROUX
- MGVS représenté par M. Vincent TARDY
- AFPA 43 représenté par Mme Natalie MALATRAIT

Etaient excusés :

- Conseillère Départementale du canton du Puy en Velay 4, Mme Christelle VALANTIN
- Conseiller Départemental, M. Gilles DELABRE
- Mairie de Vorey sur Arzon, Mme Le Maire Cécile GALLIEN
- Mairie de St Paul de Tartas, Mme Le Maire Marie-Laure MUGNIER
- Mairie du Monastier, M. Le Maire, Thierry ARCIS
- Mairie de Fontannes, M. Le Maire René MARCHAND
- Mairie de Malrevers, M. Le Maire Gilles OGER
- Communauté de Communes Loire Semène, M. Le Président Frédéric Girodet
- DAHLIR, M. André BERTRAND
- Réagir 43, Mme Charlotte ADDEO
- Association Les Ateliers de la Bruyère représentée par M. Pascal LAFONT
- ASEA 43 représentée par M. Bertrand de Foucauld
- CAPEB 43, M. Thierry GRIMALDI
- CCIT 43, Mme Jacqueline BERAUD
- Mission Locale du Velay, Mme Marie-Claire VIAL
- CAP EMPLOI, M. Michel JOURMARD
- France Active, M. François BRU

Autres :

- Cipro 43 – Sonia ABDAOUI
- Cipro 43 - Mme Mélanie CHAMBON
- Cipro 43 – Pascal PAIRE
- Cipro 43 - M. Emmanuel RODRIGUES
- Cabinet MAZARS- Mme MISSONNIER
- Commissaire aux comptes- M. ALDIGIER



SOMMAIRE

Rapport moral	p.3
Rapport d'activités	p.5 à 12
Présentation des comptes 2020 et rapports du Commissaire aux Comptes	p.13
Cotisations 2022	p.16
Budget prévisionnel 2021	p.17
Renouvellement des administrateurs	p.18
Annexe 1 : Rapports du Commissaire aux comptes	

1. – RAPPORT MORAL

Vie statutaire

Réunions 2020 :

- **Une Assemblée Générale Ordinaire du CIPRO s'est déroulée le 9 juillet 2020 au Conseil Départemental de la Haute-Loire.**

Elle a désigné 2 changements de membres au Conseil d'Administration au collège des opérateurs de l'Economie Sociale et Solidaire et des organismes de formation.

Elle a fixé les montants des cotisations 2021.

Elle a approuvé les comptes 2019.

Elle a pris connaissance du rapport d'activité 2019.

- **Le Bureau du CIPRO s'est réuni : le 25 juin 2020 et le 5 octobre 2020.**

Fonctionnement interne 2020

Maryline LEYDIER- Directrice et Responsable DLA

Emmanuel RODRIGUES- Chargé de mission Emploi

Mathilde BLANC - Chargée de mission Clauses Sociales – recrutée au 3 février 2020

Mélanie CHAMBON – Chargée de mission DLA - pérennisation en CDI au 15 mai 2020

Marie Pierre ABOULIN - Secrétaire Comptable - recrutée au 1^{er} juin 2020

Sonia ABDAOUI- Médiatrice emploi recrutée le 15 octobre 2020

Arrêt maternité de Maryline LEYDIER jusqu'en avril 2020

Départ de Mohammed ESSABAH en avril 2020 - démission

Départ de Sophie SERVEL en avril 2020 – rupture conventionnelle

Fin du CDD de Andrée COFFY (remplacement de direction, demande de rupture anticipée) en avril 2020

Fonctionnement interne 2021

Maryline LEYDIER- Directrice et Responsable DLA, en arrêt de janvier à novembre 2021 (maladie-maternité)

Emmanuel RODRIGUES- Chargé de mission Emploi

Mathilde BLANC- Chargée de mission Clauses Sociales, en arrêt au 12 juillet 2021 (maladie-maternité)

Mélanie CHAMBON- Chargée de mission DLA et remplacement de direction de janvier à novembre 2021

Marie-Pierre ABOULIN- Secrétaire Comptable

Sonia ABDAOUI- Médiatrice emploi

Pascal PAIRE, recruté en CDD au 15 mai 2021

Matthieu FOURNET FAYARD, recruté en CDD au 23 août 2021

L'équipe du Cipro 43, durant cette année 2020 de situation sanitaire exceptionnelle, a continué et même renforcé ses activités d'information, d'orientation et d'accompagnement-conseil à destination des structures de l'ESS, des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA en lien avec les partenaires de l'association. Ceci a notamment été rendu possible par la mise en place du télétravail qui s'est concrétisé par l'élaboration et la mise en œuvre d'une charte de télétravail occasionnel.

JAM

Le CIPRO 43

1 ambition...

Contribuer au développement de l'Economie Sociale et Solidaire du territoire de la Haute-Loire

Porter une attention particulière sur les enjeux d'insertion professionnelle des publics socialement fragilisés

...menée au travers de 3 missions :

Dispositif Local d'Accompagnement des structures de l'ESS employeuses : consolider/développer les activités, pérenniser les emplois

Clauses Sociales : la commande publique au service de l'insertion, des entreprises vecteurs d'intégration en répondant à leurs besoins de recrutement

Emploi : accompagnement/conseil des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA pour sécuriser leurs parcours, Guichet Entreprises Médiation : une synergie plus forte des recrutements au service de l'emploi des publics fragiles, Médiation Emploi :

Notre rôle

Créateur de liens entre la sphère des collectivités, des entreprises et des structures de l'ESS, l'association conduit parallèlement plusieurs missions se positionne comme **acteur de développement territorial**, facilitant les mises en relation et la coordination des projets.



2. – ACTIVITE 2020



2.1 – Mission DLA

Contexte ESS :

*La Haute-Loire compte entre 5 400 et 6 300 associations, de toutes tailles, actives dans tous les domaines de la société : l'éducation, la culture, le social, la santé, l'environnement, les loisirs...avec une **dynamique de création plus forte que la moyenne nationale** (11,3 associations contre 10.7 en moyenne au niveau national), principalement soutenue par les secteurs sports et loisirs.*

Ces milliers d'associations sont animées par des bénévoles dont le nombre peut être estimé entre 54 000 et 60 000. Parmi eux, certains assurent la permanence de l'action associative et sont présents au moins une fois par semaine. Ils sont estimés aujourd'hui entre 22 500 et 24 500.

*A l'échelle du département, **9535 salariés** travaillent au sein des secteurs associatifs, emplois portés par **810 associations**. Près de la moitié (47%) emploient **moins de 3 salariés**. A noter qu'il existe également **42 associations avec plus de 50 salariés**.*

*Quelles que soient leurs tailles, ces associations animent les territoires et rendent des services essentiels à la population. Leurs emplois sont précieux et ils ne se délocalisent pas. Ils représentent aujourd'hui **18.1% des effectifs salariés de l'ensemble du secteur privé du département**, pour une moyenne nationale à 9.4% et une moyenne régionale à 10.1%. **Plus d'un emploi associatif sur deux relève du secteur social et s'adresse à des publics fragiles.***

Entre 2008 et 2018, les effectifs salariés des associations ont augmenté d'environ 1 200 dans le département. Le département retrouve en 2018-2019, le nombre élevé de créations d'associations observé dix ans plus tôt. Entre temps, les mouvements s'écartent souvent de ceux qui sont enregistrés au plan national.

Dispositif DLA :

Créé en 2002 par l'Etat et la Caisse des Dépôts et soutenu par les collectivités locales, le DLA est un dispositif public qui permet **aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire employeuses de bénéficier d'accompagnements sur mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider, à créer ou pérenniser des emplois, développer des relations partenariales et institutionnelles.**

D'autres partenaires financeurs abondent le fonds d'ingénierie : le Département, le Conseil Régional, la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et depuis 2019 la CAF 43.

Gouvernance : le dispositif est piloté par un comité de pilotage qui fixe les orientations, les objectifs de l'année et assure l'évaluation. Des comités d'appui sont organisés régulièrement, les membres valident les dossiers.

JPT

NOUVEAU CONVENTIONNEMENT 2020-2022

ETP DLA 43	1.4 ETP
BP 2020	179 900 €
dont enveloppe Prestations Conseils	91 301 €
dont enveloppe subvention de fonctionnement	88 599 €

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU DISPOSITIF "DLA"				
INDICATEURS de SUIVI des OBJECTIFS DE PERFORMANCE ↓	Objectifs 2020	Réalisés 2019	2020	
			Réalisés 2020	%
Accueil et diagnostics DLA				
Nombre de structures accompagnées	62	58	67	108%
Nombre de diagnostics	25	25	34	136%
dont diag individuel post-accompagnement	10	9	5	50%
dont diag pour la mise en place d'un collectif	7	7	14	200%
dont diag individuel pré-accompagnement	8	15	15	188%
Accompagnements				
Nombre de structures accompagnées	62	61	67	108%
de manière individuelle	12	11	28	233%
de manière collective	50	53	44	88%
Nombre d'ingénieries engagées				
Total des ingénieries	22	19	23	105%
Ingénieries individuelles	12	11	10	83%
Ingénieries collectives	10	8	13	130%

Emplois accompagnés- consolidés en 2020 :

- 1019 emplois (676 ETP) dont :**
- 235 postes insertion CDDI
 - 38 emplois aidés

Cartographie des accompagnements par Pays

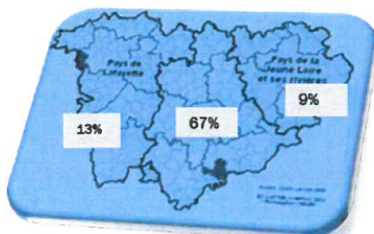
En 2020, à l'image de la période triennale précédente, la répartition des structures accompagnées par Pays montre la concentration des effectifs sur le Pays du Velay, en raison notamment de l'accompagnement de structures à vocation départementale (comité départemental, association avec siège au Puy, etc.), avec une forte représentation dans les accompagnements collectifs.

Répartition des structures sur le département (source Recherches et Solidarités) :

-45% des associations se situent sur l'arrondissement du Puy en Velay, 35% sur Yssingaux, 20% sur Brioude.

Soulignons qu'en matière d'accompagnement individuel et mutualisé, il y a eu 16% des structures bénéficiaires sur le Pays de Lafayette, 61% sur le Pays du Velay et 23% sur le Pays de la Jeune Loire. La concentration sur le pays du Velay a été plus forte cette année.

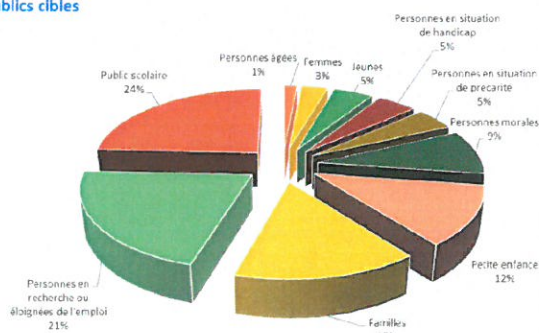
Le DLA 43 poursuit néanmoins sa volonté d'être présent et mobilisé sur l'ensemble des territoires et nous envisagerons en 2021 et 2022 une réalisation d'accompagnements collectifs sur les 3 bassins.



JTP

Les publics ciblés par les actions d'accompagnements du DLA

Publics ciblés

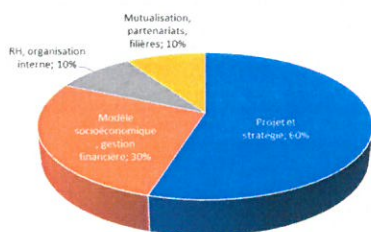


Le champ « Publics ciblés par les actions de la structure » permet de préciser l'activité et/ou de montrer des spécificités de la structure bénéficiaire du DLA.

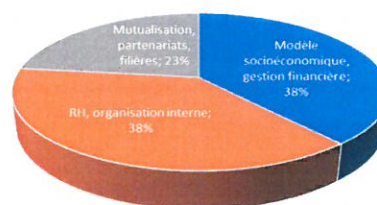
En 2020, les publics ciblés par les structures accompagnées par le DLA 43 ont été principalement le public scolaire, les personnes éloignées de l'emploi, les familles, la petite enfance, en adéquation avec les secteurs des structures accompagnées (sport, crèches, structures de l'IAE, animation sociale, etc.).

Les thématiques d'accompagnements

INDIVIDUELS



COLLECTIFS



Un outil de développement territorial

- ✓ Membre du Collectif vie associative en partenariat avec la DDCSPP 43-Délégation Départementale à la vie associative, les PAVA, le CRIB, le greffe des associations
- ✓ Partenariat régulier et renforcé avec France Active Auvergne
- ✓ Membre titulaire et participation aux réunions du Conseil Départemental de l'IAE- CDIAE
- ✓ Participation aux inter-DLA Auvergne Rhône Alpes
- ✓ Partenariat continu et renforcé en 2020 avec la CAF 43 : conventionnement triennal 2020-2022. Intervention spécifique auprès de la cible EAJE en 2020,
- ✓ Participation au comité de pilotage TZCLD du projet de candidature sur La Communauté de Communes Rives du Haut-Allier et la CAPEV
- ✓ Participation aux rencontres et échanges entre partenaires sur les enjeux de l'IAE au Nord du territoire de la Communauté d'Agglomération
- ✓ Rencontre du service Culture du Département pour échanger sur les enjeux des écoles de musique du département et les besoins d'accompagnement dans le cadre du nouveau Schéma Départemental d'Enseignement et d'Education Artistique (SDEEA).
- ✓ Intégration du réseau ACC'ESS initié par la CRESS AURA
- ✓ Echanges continus avec les différents réseaux et fédérations de l'ESS, au fil des dossiers et partenariats se réalisent tout au long de l'année, au fil des dossiers

J.P.P.

2.2 – Clauses sociales

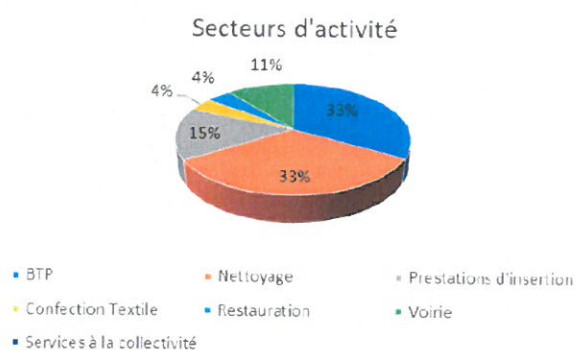
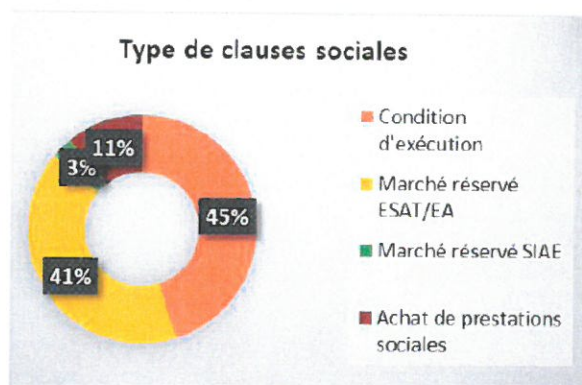
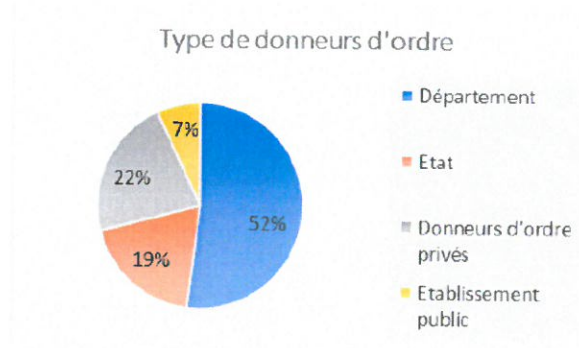
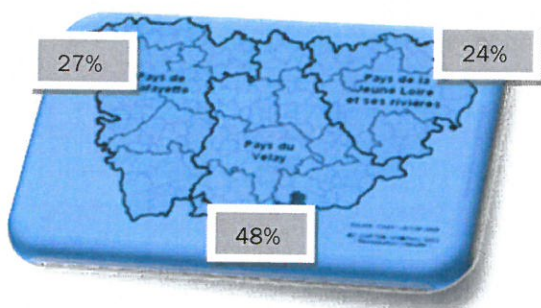
Rôle du Cipro : sensibilisation et promotion du dispositif, appui/conseil aux maîtres d'ouvrage, information des entreprises attributaires et accompagnement dans les recrutements et mise en relation, animation, suivi et évaluation du dispositif

Activités 2020 :

En 2020, **27 marchés clausés ont été exécutés**, via 13 consultations, générant un **total de 34 154,50 heures**, soit **21,25 ETP**

- réalisées au profit de **194 personnes éloignées de l'emploi dont 31 BRSA**
- et au profit de **17 structures de l'IAE et du handicap**

Bassins d'emplois concernés :



Les clauses sociales peuvent être envisagées pour tous types de marchés : travaux, services, fournitures... dans tous les domaines : BTP, espaces verts, restauration, nettoyage, etc...

Depuis le lancement de la mission clauses sociales (en mars 2018) **70 868,70 heures d'insertion ont été réalisées soit 44,10 ETP**.

JPTP

2.3– Mission Emplois

2.3.1- Accompagnement des Travailleurs Indépendants Bénéficiaires du RSA

Activités 2020 :

70 prescriptions reçues par le CIPRO 43

70 diagnostics réalisés :

Dont l'issue s'est départagée :

32 réorientations (vers activité salariée notamment).

21 personnes intégrées en accompagnement coaching

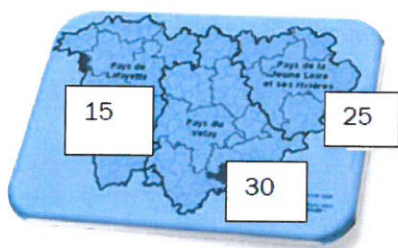
17 classées sans suite (les personnes n'ont pas répondu)

21 intégrations en accompagnement coaching courant 2020 + 6 coachings en cours de 2019

2 sessions collectives de professionnalisation sur la gestion et le développement commercial

Typologie :

Une majorité d'entreprises implantées sur l'arrondissement du Puy :



	Femmes	Hommes	
25- 34 ans	7	9	16
35 - 44 ans	10	10	20
45 - 54 ans	6	9	15
55 - 64 ans	3	4	7
Age non communiqué	4	8	12
	30	40	70

Chiffre d'affaires déclaré sur le dernier trimestre	En euros (sur 3 mois)
Mini	0
Maxi	30 000
Moyenne	1818
Ecart Type	4270

Durée d'existence de l'entreprise	En mois
Mini	6
Maxi	424
Moyenne	85,3
Ecart Type	89

Durée d'inscription dans le RSA	En mois
Mini	5
Maxi	112
Moyenne	17
Ecart type	25

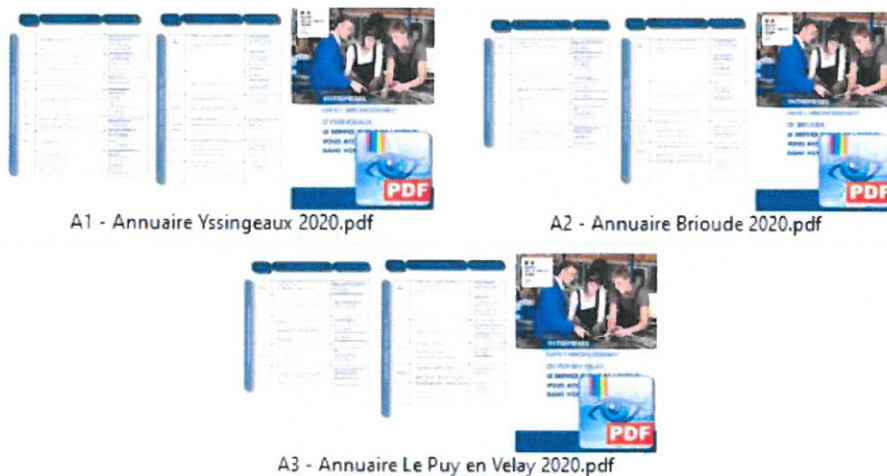
M
JPP

2.3.2- Guichet Entreprises Médiations (lancé le 21/09/2020 par l'URDIRECCTE)

Devant le constat d'un nombre conséquent d'offres d'emploi non pourvues, et la difficulté à mettre en relation les entreprises locales avec les structures en charge de l'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi, **l'Etat et le Conseil Départemental ont confié au CIPRO, l'animation d'un guichet dédié au recrutement sur l'ensemble du département : le Guichet Entreprises Médiation (GEM)**

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du déploiement de la Stratégie nationale de lutte contre la Pauvreté, dont la déclinaison locale a pris la forme de la signature d'une convention partenariale entre l'Etat et le Département le 18 juin 2019.

Le maître mot est de raccourcir les délais de mise en relation entre les chercheurs d'emploi, les entreprises et les partenaires susceptibles de solutionner les éventuelles difficultés de ceux qui accèdent à l'emploi, sur le modèle des annuaires partenariaux élaborés par arrondissement – **création d'annuaires par bassin :**



Le CIPRO 43 offre un interlocuteur privilégié dans le cadre de cette mission :



BR
JPT

Indicateurs du 01/10/20 au 31/12/2020 : 3 mois d'activités en période COVID :

INDICATEURS de SUIVI des OBJECTIFS DE PERFORMANCE ↓	Objectifs	Du 01/10/20
	2020	au 31/12/20
Nombre d'entreprises ayant sollicité le GEM		3
Nombre d'entreprises prospectées		1
Nombre d'offres d'emploi transmises		8
Nombre moyen de partenaires sollicité par offre		41
Nombre de candidats positionnés		6
Dont BRSA inscrits à PE		0
Dont BRSA non inscrits à PE		2
Nombre de recrutements réalisés		2
Dont BRSA inscrits à PE		0
Dont BRSA non inscrits à PE		0
Nombre de maintien en emploi au bout d'un mois		1
Dont BRSA inscrits à PE		0
Dont BRSA non inscrits à PE		0
Nombre de maintien en emploi au bout de 6 mois		0
Dont BRSA inscrits à PE		0
Dont BRSA non inscrits à PE		0

2.3.3- Médiation emploi QPV

Initiée par l'Etat, cette mission permet **d'assurer l'interface entre les habitants des quartiers du Val Vert et de Guitard et les différentes structures institutionnelles et associatives** afin de garantir un accès plus systématique aux dispositifs de droit commun, de remobiliser les populations en difficultés d'insertion socio-professionnelle, de lutter contre les phénomènes de repli et d'isolement.

Les principales missions développées :

- 1- **Repérage et mobilisation des personnes en difficulté socio-professionnelle**
- 2- **Orientation et accompagnement vers des dispositifs de droit commun**
- 3- **Identification et développement du partenariat**

Des permanences sont réalisées dans les centres sociaux au plus près des habitants avec des permanences mobiles. Mohammed ESSABAH a occupé le poste au 1^{er} trimestre 2020.

Un forum Emploi a été organisé sur chaque QPV (Val Vert et Guitard) avec 8 entreprises (Gendarmerie, GEIQ BTP, GE Compétences, Crédit Agricole, ADMR 43, UNA, Gagne, IFP 43) avec 40 personnes en recherche d'emploi présentes. Sonia ABDAOUI a été recruté le 15 octobre 2020, en se concentrant, malgré les difficultés de la période de crise sanitaire, sur le renforcement des relations aux partenaires et la tenue des permanences sur les 2 centres sociaux.

Soulignons qu'un partenariat est initié dans le cadre du NPNRU avec la mobilisation du public et la diffusion des offres d'emplois clausés et GEM.

2.4 - Le CIPRO mobilisé face à la crise sanitaire

La mission principale du CIPRO 43 est de créer des liens entre collectivités, entreprises et structures de l'ESS, et accompagner les synergies au service du développement de notre territoire avec attention particulière au plus fragiles. Mobilisée face à la crise sanitaire, l'équipe du CIPRO a activement contribué à poursuivre les activités des 3 missions, et à faciliter en lien avec nos partenaires, le développement de projets/dispositifs suivants :

- Gestion de 2 dispositifs d'urgence d'aide au secteur de l'ESS (Haut-Commissariat à l'ESS et Conseil Départemental 43) au bénéfice de 48 structures de l'ESS financées
- Participation aux échanges entre partenaires pour le maintien d'une offre d'IAE nord Capev
- Renforcement partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay sur nos 3 missions: NPNRU clausé, mobilisation des habitants QPV, coopération avec le service économie sur les implantations entreprises pour les recrutements, accompagnement des structures de l'ESS
- Partenariat avec la sphère de la création et financement d'entreprise (IHL, BGE ADIE, FAA)
- Travail initié avec la sous-préfecture de Brioude pour repérer les besoins de recrutement spécifiques du secteur
- Partenariat renforcé avec les services du CD 43 (services: économie pour le dispositif d'aide exceptionnelle à l'ESS, culture, insertion pour nos 3 missions, numérique, marchés publics, ingé 43, etc.)
- Continuité du partenariat avec les services de l'Etat et le réseau PAVA et création d'un portail dédié aux associations de Haute-Loire
- Accompagnement/suivi des projets de territoire : recyclerie, légumerie/conserverie, projets TZLCD sur les 2 territoires du Département
- Collaboration avec l'AFPA et l'EITI Germinal



3. – PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOTURÉ AU 31.12.2020

Compte de résultat

CI PRO 43

Etats de synthèse au 31/12/2020

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Sur 12 mois : Variation en valeur a	%
Production vendue	26 197	6,30	20 825	5,33	5 372	25,80
Subventions d'exploitation	389 900	93,70	370 028	94,67	19 872	5,37
Reprises et Transferts de charge	10 251	2,46	25 309	6,48	-15 058	-59,50
Autres produits	8		30 075	7,69	-30 067	-99,97
Produits d'exploitation	426 357	102,47	446 238	114,17	-19 881	-4,46
Autres achats non stockés et charges ext	142 650	34,28	172 808	44,21	-30 158	-17,45
Impôts et taxes	3 587	0,86	3 066	0,78	521	17,00
Salaires et Traitements	175 440	42,16	173 349	44,35	2 091	1,21
Charges sociales	70 089	16,84	62 020	15,87	8 069	13,01
Amortissements et provisions	3 858	0,93	3 612	0,92	247	6,83
Autres charges	208	0,05	1		207	NS
Charges d'exploitation	395 833	95,13	414 857	106,14	-19 024	-4,59
RESULTAT D'EXPLOITATION	30 524	7,34	31 381	8,03	-857	-2,73
Produits financiers	1 003	0,24	1 344	0,34	-341	-25,39
Résultat financier	1 003	0,24	1 344	0,34	-341	-25,39
RESULTAT COURANT	31 527	7,58	32 725	8,37	-1 198	-3,66
Produits exceptionnels	2 950	0,71			2 950	
Résultat exceptionnel	2 950	0,71			2 950	
Impôts sur les bénéfices	146	0,04	174	0,04	-28	-16,09
EXCEDENT OU DEFICIT	34 331	8,25	32 551	8,33	1 780	5,47
Contribution volontaires en nature						
Total des produits						
Total des charges						

➤ Le Budget

Les principaux produits sont répartis de la façon suivante : 26 197 € de cotisations et de mise à disposition de locaux ainsi que de 389 900 € de subventions comprenant notamment :

▪ Département	210 000 €
▪ DLA :	
Directe :	79 846€
CDC :	51 154 €
Région AURA :	16 900 €
DRDJS :	2 000 €
CAF :	10 000 €
Département :	20 000 €

Les dépenses totales s'élèvent à 415 K€ avec une masse salariale de 245 529 € avec une relative stabilité des frais de fonctionnement courants.

Les produits d'exploitation du CIPRO sont de 426 257 € pour 2020 pour des charges de fonctionnement de 395 833€, soit un résultat de fonctionnement de + 30 524 €, soit une relative stabilité par rapport à 2019.

Après prise en compte du résultat financier et de l'impôt sur les bénéfices le résultat net est de 34 331 €.

TEXTE DES RESOLUTIONS

1^{re} résolution

L'assemblée Générale approuve le rapport d'activité et valide les comptes 2020.

Cette résolution a été approuvée à l'unanimité des voix.

➤ Affectation du résultat

Nous vous proposons de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale la décision d'affecter le résultat +34 331 € sur le compte report à nouveau pour la totalité.

TEXTE DES RESOLUTIONS

2^e résolution

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat 2020 sur le compte report à nouveau.

Cette résolution a été approuvée à l'unanimité des voix.

4 – RAPPORT GENERAL et RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES du Commissaire aux Comptes

Exercice social : du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

Cf annexe 1



5. – COTISATIONS ANNEE 2022

L'Assemblée Générale du CIPRO, conformément à l'article 7 des statuts, fixe le montant des cotisations annuelles.

Il vous est proposé de fixer ces cotisations comme suit :

- Département de la Haute-Loire : 10 000 €
- Autres adhérents : 20 €

TEXTE DES RESOLUTIONS

3^e résolution

L'Assemblée Générale valide la cotisation à hauteur de 10 000 € pour le Département et à hauteur de 20 € pour les autres adhérents de l'association.

Cette résolution a été approuvée à l'unanimité des voix.



7. – Budget prévisionnel 2021

BUDGET PREVISIONNEL 2021

RECETTES	2021	DEPENSES	2021
DEPARTEMENT HAUTE-LOIRE	230 000	1. FONCTIONNEMENT CIPRO 43	
dont subvention de fonctionnement	210 000	. Loyer	7 810
subvention DLA	20 000	. Achats Extérieurs	2 500
		. EDF Chauffage eau	3 000
ASP aide emploi aidé	12 800	. Maintenance et assurances	14 710
DIRECCTE subvention DLA	79 846	. Entretien et nettoyage des locaux	2 100
CDC subvention DLA	51 154	. Documentation	500
AURA subvention DLA	16 900	. Prestations Extérieures	16 000
DRJSCS subvention DLA	2 500		
CAF subvention DLA	10 000	. Déplacements - Missions - Accueil	12 000
		. Frais bancaires, timbres, téléphone	4 600
Cotisations	10 900	. Cotisations	1 355
dont Département	10 000	. Impôts et taxes	3 100
		. Salaires et Charges	248 557
Produits financiers	1 000	. Formation	1 500
		. Dotation aux Amortissements et Pro	5 000
Mise à disposition locaux	8 500	. Communication	4 067
MAD Dahlr	6 000		326 799
MAD ADIE	1 000		
MAD ADAPEI	1 500		
		2. Prestations conseil DLA	91 801
		3. INVESTISSEMENTS	5 000
TOTAL	423 600	TOTAL	423 600

TEXTE DES RESOLUTIONS

4^e résolution

L'Assemblée Générale adopte le budget prévisionnel 2021.

Cette résolution a été approuvée à l'unanimité des voix.

8. Désignation des nouveaux administrateurs

En application de l'article 9 des statuts du CI PRO, 43 il est prévu que notre association soit administrée et composée de 45 membres au maximum soit :

- 20 représentants au maximum du collège des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics dont 10 représentants au maximum du Département de la Haute-Loire et 10 représentants au maximum des autres Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics désignés par l'Assemblée Générale
- 10 représentants au maximum du Collège des opérateurs de l'Economie Sociale et Solidaire et des organismes de formation liés désignés par l'Assemblée Générale
- 5 représentants au maximum du Collège des organismes économiques désignés par l'Assemblée Générale
- 5 représentants au maximum du Collège des entreprises désignés par l'Assemblée Générale
- 5 représentants au maximum du Collège des personnalités qualifiées désignés par l'Assemblée Générale sur proposition du Bureau

La durée des fonctions de tous les administrateurs est de trois années dans la limite du mandat électif au titre duquel il est désigné.

Ces derniers ayant été élus le 27 avril 2018, il convient de procéder une nouvelle élection en 2021.

Ils éliront ensuite lors d'une première réunion les membres du bureau (10 à 12 membres). Cette dernière instance procédera alors à l'élection du/de la Président(e).

Les candidatures se présentent par collège comme suit :

Collège des Collectivités Territoriales et de leurs représentants publics :

- Mme La Présidente du Département Mme Marie-Agnès PETIT
- Conseillère Départementale du canton d'Aurec sur Loire, Mme Florence TEYSSIER
- Conseillère Départementale du canton du Puy en Velay 1, Mme Christiane MOSNIER
- Conseiller Départemental du canton du Puy en Velay 2, M. Jean-Paul VIGOUROUX
- Conseiller Départemental du canton du Puy en Velay 3, M. Gilles DELABRE
- Conseillère Départementale du canton de Brioude, Mme Sophie COURTINE
- Conseillère Départementale du canton d'Yssingaux, Mme Isabelle VALENTIN
- Conseillère Départementale du canton de Bas en Basset, Mme Blandine PRORIOL
- Conseillère Départementale du canton du Puy en Velay 4, Mme Christelle VALANTIN
- Conseillère Départementale du canton de Sainte-Florine, Mme Nicole CHASSIN
- Conseillère Départementale du canton des Deux rivières et vallées, Mme Karine PAULET
- Conseiller Départemental du canton du Plateau du Haut-Velay granitique, M. Bernard BRIGNON
- Conseiller Départemental du canton de Saint Paulien, M. Jean-Marc BOYER

- Conseillère Départementale du canton de Monistrol-sur-Loire, Mme Christelle MICHEL-DELEAGE
- Mairie de Vorey sur Arzon représentée par Mme Cécile GALLIEN

Collège des opérateurs de l'Économie Sociale et Solidaire et des organismes de formation :

- Mission Locale du Velay représentée par Mme Marie Claire VIAL
- EMMAUS Le Puy représenté par M. Matthieu NICOLAS
- Association Les Ateliers de la Bruyère représentée par M. Pascal LAFONT
- DAHLIR représenté par M. André BERTRAND
- ADAPEI 43 représenté par M. Jean-Charles COLLETTI
- AFPA représentée par Mme Natalie MALATRAIT
- Fédération ADMR 43 représenté par M. Roland PUECH
- UDAF 43 représenté par Mme Chantal MERCIER
- Familles Rurales Fédération de la Haute-Loire représenté par M. Eric MATHELET
- Coup de Pouce à l'Emploi représentée par M. Frédéric ROUX
- ETAPE Auvergne 43 représenté par Mme Catherine JARRY

Collège des organismes économiques :

- CCIT de Haute-Loire représenté par Mme Jacqueline BERAUD
- FFB 43 représenté par M. Hervé GUILLOT

Collège des entreprises du territoire :

- Société MGVS représenté par M. Vincent TARDY
- MEDEF Haute-Loire représenté par Mme Amélie VAYER
- Société Générale représenté par M. Grégory SEVENIER

Collège des personnes qualifiées :

- M. Jean Pierre MARCON
- M. Daniel BOYER

Je vous propose de désigner le CA sur la base de cette liste.

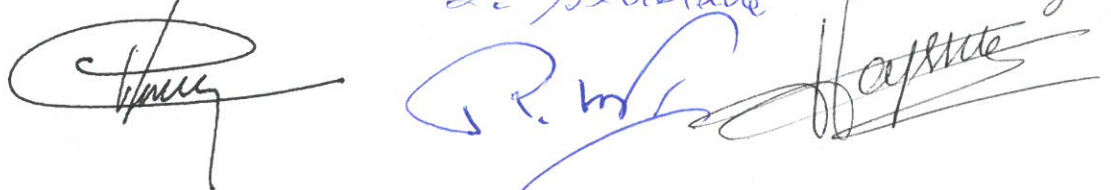
TEXTE DES RESOLUTIONS

5^{ème} résolution

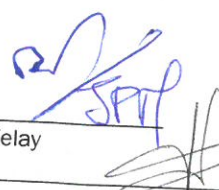
L'Assemblée Générale donne son accord pour la désignation de 33 membres au CA, elle élit les personnes figurant sur la liste ci-dessus.

Cette résolution a été approuvée à l'unanimité des voix.

le Président du CIRPO 43. Secrétaire la Présidente déléguée CIRPO 43



ANNEXE 1- Rapport du Commissaire aux comptes





**Procès-verbal de
l'Assemblée Générale
Extraordinaire
2021**

COMITE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE

DE LA HAUTE-LOIRE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du mardi 21 septembre 2021

Le 21 septembre 2021 à 11 heures, les membres de l'association Comité pour l'Insertion Professionnelle de la Haute-Loire se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au centre social de guitard au Puy en Velay, salle Balavoine, sur convocation du Président, Jean-Pierre MARCON, et conformément aux dispositions statutaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent et par chaque invité au moment de son entrée en séance.

Les membres présents ou représentés sont au nombre de 26 dont 19 votants. En conséquence, l'Assemblée ne peut valablement délibérer, ne réunissant pas le quorum nécessaire lors des Assemblées Générales Extraordinaires, de la moitié des membres, comme précisé dans les statuts de l'association.

Monsieur Jean-Pierre MARCON préside la séance et présente les différentes modifications de statuts proposées.

Il est remis à l'accueil et à chaque participant le rapport de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Etaient présents :

- Président de l'association, M. Jean Pierre MARCON
- Conseillère Départementale du canton d'Aurec sur Loire, Mme Florence TEYSSIER
- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du Département de la Haute-Loire
- Conseiller Départemental du Puy en Velay 4, M. Pierre ROBERT
- Conseillère Départementale du canton de Bas en Basset, Mme Blandine PRORIOU
- Conseillère Départementale du canton de Sainte-Florine, Mme Nicole CHASSIN
- M. Daniel BOYER, membre qualifié
- Département de la Haute-Loire – Direction de la cohésion sociale, M. Alain SABY
- Ville et Communauté d'agglomération du Puy en Velay
- ADAPEI 43 représenté par M. Jean-Charles COLLETTI
- UDAF 43 représenté par Mme Chantal MERCIER
- Fédération ADMR 43 représentée par M. Roland PUECH
- AMF représenté par Mme Cyrielle ASTIER
- GEIQ 43 représenté par Mme Séverine COMMUNELLO
- MEDEF de la Haute-Loire représenté par Amélie VAYER
- Initiative Haute-Loire représentée par M. Louis TEYSSIER
- Société Générale représentée par M. Grégory SEVENIER

- Familles Rurales Fédération Haute-Loire représentée par M. Eric MATHELET
- FFB 43 Représenté par M. Hervé GUILLOT
- CDOS 43 représenté par M. Jean-Yves MASSON
- Emmaüs Le Puy représenté par M. Gérard GIRON et M. Matthieu NICOLAS
- Association Coup de pouce à l'emploi représentée par M. Frédéric ROUX
- MGVS représenté par M. Vincent TARDY
- AFPA 43 représenté par Mme Natalie MALATRAIT

Etaient excusés :

- Conseillère Départementale du canton du Puy en Velay 4, Mme Christelle VALANTIN
- Conseiller Départemental, M. Gilles DELABRE
- Mairie de Vorey sur Arzon, Mme Le Maire Cécile GALLIEN
- Mairie de St Paul de Tartas, Mme Le Maire Marie-Laure MUGNIER
- Mairie du Monastier, M. Le Maire, Thierry ARCIS
- Mairie de Fontannes, M. Le Maire René MARCHAND
- Mairie de Malrevers, M. Le Maire Gilles OGER
- Communauté de Communes Loire Semène, M. Le Président Frédéric Girodet
- DAHLIR, M. André BERTRAND
- Réagir 43, Mme Charlotte ADDEO
- Association Les Ateliers de la Bruyère représentée par M. Pascal LAFONT
- ASEA 43 représentée par M. Bertrand de Foucauld
- CAPEB 43, M. Thierry GRIMALDI
- CCIT 43, Mme Jacqueline BERAUD
- Mission Locale du Velay, Mme Marie-Claire VIAL
- CAP EMPLOI, M. Michel JOUMARD
- France Active, M. François BRU

Autres :

- Cipro 43 – Sonia ABDAOUI
- Cipro 43 - Mme Mélanie CHAMBON
- Cipro 43 – Pascal PAIRE
- Cipro 43 - M. Emmanuel RODRIGUES
- Cabinet MAZARS- Mme MISSONNIER
- Commissaire aux comptes- M. ALDIGIER

1. Propositions de modification des statuts

p.27



1. Proposition de modification des statuts

Conformément à l'article 19 des statuts de l'association, il est proposé une Assemblée Générale Extraordinaire qui a pour objet de délibérer sur les modifications statutaires suivantes :

I -

Article 2 – Objet social : la suppression de « animer l'observatoire départemental de l'emploi et de l'insertion »

II – Les Membres de l'Association

Article 6 – Membres

Il est proposé de remplacer « Le Département de la Haute-Loire dispose de 15 représentants » par « dispose de 10 à 15 représentants ».

III – Administration

Article 9

9.1 : Composition : il est proposé d'élever à 12 au lieu de 10 le nombre de représentants maximum du Collège « Opérateurs de l'Economie Sociale et Solidaire et des organismes de formation ».

9.5 : Cessation des fonctions d'administrateurs : il est proposé d'ajouter à la liste des motifs conduisant à la cessation des fonctions d'administrateurs le suivant : « la fin de la qualité de son mandat au sein d'une collectivité territoriale »

Article 10 – Bureau du Conseil : il est proposé de supprimer le mandat de Président délégué et les termes et fonction s'y référant, et de modifier la possibilité de composer le bureau de 2 à 4 membres en dehors du Président, des 5 Vice-Présidents, du Trésorier et du Secrétaire.

Article 11 – Réunions et délibérations du bureau

1. Il est proposé de modifier la fréquence des réunions de bureau en remplaçant « au minimum quatre fois dans l'année » par « au minimum deux fois dans l'année ».
2. Il est proposé de modifier « la présence d'au moins six membres du bureau est nécessaire pour la validité des délibérations » par « la présence d'au moins la moitié des membres du bureau est nécessaire pour la validité des délibérations ».

Article 12 – Pouvoirs du bureau

Il est proposé d'intégrer le pouvoir suivant « le bureau a le pouvoir de créer des fonctions de référents, thématiques/sectoriels/géographiques, sur décision et nomination du bureau, en fonction des missions développées par l'association et des ressources et compétences des membres du bureau. Ces référents pourront ainsi être sollicités par l'équipe salariée et les administrateurs pour avis consultatif, et auront la possibilité de mettre en place s'ils le jugent nécessaire, des commissions composées d'autres membres de l'association ou de ses partenaires. »

Article 13 – Pouvoir des membres du bureau. Compte tenu de la proposition de supprimer le mandat de Président Délégué, il est proposé d'affecter les pouvoirs de Président Délégué au Président.

IV – Assemblées Générales

Article 14- Composition et époque de réunion : il est proposé d'ajouter à la périodicité de l'Assemblée Générale Ordinaire, sensée avoir lieu dans les six mois de la clôture de l'exercice, la mention « sauf situations exceptionnelles ou particulières ».

V – Ressources de l'association – Contrôle des Comptes

Article 21 – Ressources : Il est proposé d'ajouter à la liste des ressources possibles, la possibilité que les ressources de l'association puissent être composées de prestations de services de diverses natures liées au développement des missions (formations, ingénieries, etc.).

TEXTE DES RESOLUTIONS

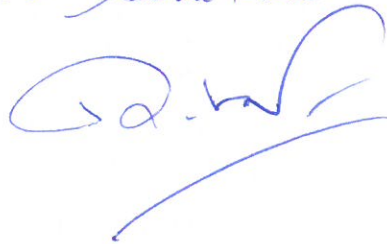
6^e résolution

Bien qu'approuvée à l'unanimité des membres présents, la délibération de cette résolution n'a pu être validée par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui ne rassemble pas la moitié des membres de l'association. Il est convenu de programmer conformément aux statuts une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire dans 15 jours, et ce, en distanciel, en offrant la possibilité aux membres d'honorer une présence physique si nécessaire.

Le Président de l'APRO43.



Le Secrétaire



La Présidente déléguée de l'APRO43

